

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

MASTER

Campagne 2022 – 2023

Le Président de l'université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, et D. 612-36-2 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n° DAJ/n°2021-425 ;

Vu la proposition de composition des jurys formulée par le Directeur du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance,

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Master pour l'année universitaire 2022–2023 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

UFR CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA RENAISSANCE

MENTION HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE

Parcours Cultures et patrimoine de la renaissance

Président : Pascal BRIOIST
Membres : Anna MATHESON
Jean SENIÉ

Parcours Cultures et patrimoines de l'alimentation

Présidente : Isabelle HANNEQUART
Membres : Bruno LAURIOUX
Samuel LETURCQ

Parcours M tiers de l'arch ologie et Arch omatique

Pr sidente : Jean-Baptiste RIGOT
Membres : Marie-Pierre HORARD
 lisabeth LORANS

Parcours M tiers de la science des patrimoines

Pr sidente : Dino M LONI
Membres : Mathilde COLLIN
R mi JIMENES

MENTION HUMANIT S NUM RIQUES

Parcours Intelligence des donn es de la culture et des patrimoines (IDCP)

Pr sidente : Elena PIERAZZO
Membres : Thierry BROUARD
David FIALA

Parcours M diation num rique de la culture et des patrimoines (MNCP)

Pr sidente : Elena PIERAZZO
Membres : Thierry BROUARD
David FIALA

Article 2 : Affichage

La pr sente d cision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'universit .

Article 3 : Ex cution

Le directeur g n ral des services est charg  de l'ex cution de la pr sente d cision.

Fait   Tours, le 21 janvier 2022

Pour le Pr sident de l'Universit  et par d l gation,
Vice-pr sident en charge de la formation et de la vie
universitaire




Florent MALRIEU